

# Protocole d'accueil

## Rentrée scolaire 2020-2021 - 02 Novembre 2020

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 26 Octobre 2020 au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Tous les éléments qui suivent sont soumis à l'évolution de la pandémie et donc aux consignes Ministérielles ou aux consignes Préfectorales à venir.

### RAPPEL DES REGLES SANITAIRES

L'enjeu essentiel de cette période de rentrée est d'assurer la sécurité sanitaire et de permettre à tous les élèves de recevoir un enseignement. Pour cela, il est indispensable d'en appeler à la responsabilité de chacun.

**En cas de symptômes ou si un proche les présente, il est de la responsabilité des parents de ne pas mettre leur enfant au collège, de prendre contact avec son médecin ou de se faire tester.**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

**A chaque entrée et sortie du collège, les élèves doivent systématiquement utiliser le gel hydroalcoolique à disposition. Tout comme avant et après les récréations.**

**Le lavage des mains à l'eau et au savon doit être réalisé :**

- Avant chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Il peut s'effectuer sans mesure de distance physique.

La ventilation des salles de classe s'effectuera sur trois moments :

- Le matin par les agents
- Dans la journée par les enseignants
- Au restaurant scolaire avant le service du midi

# Les gestes barrières à adopter

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **vos**re coude  
ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les  
embrassades

## FONCTIONNEMENT DU COLLEGE

### ➔ La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves **est requise**.

Le déroulement de la journée et des activités scolaires seront organisées pour limiter les regroupements et les croisements importants. **Les casiers des élèves ne seront pas utilisables sauf pour les élèves ayant un certificat médical.**

**Dès leur arrivée, les élèves se rendront dans la salle qui leur a été attribuée sous la surveillance de la vie scolaire dans l'attente de la prise en charge par les adultes (Affichage d'attribution d'une salle par classe).**

Chaque classe aura une salle d'attribuée, ce sont donc les professeurs qui se déplaceront sauf pour certains enseignements et/ou activités de groupes. Les élèves pourront laisser leurs sacs dans la salle de classe qui sera fermée par le professeur lors des temps de pause.

**Les emplois du temps des élèves seront adaptés afin qu'ils puissent avoir accès à toutes les disciplines tout en respectant le protocole sanitaire.** Les emplois du temps des élèves seront accessibles via Pronote. Des adaptations seront possibles pour respecter au mieux le protocole sanitaire et l'organisation du fonctionnement de l'établissement.

Les récréations se feront par niveaux à des horaires adaptés. Un premier créneau pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> avec pour chaque niveau un espace cour dédié. Un second créneau sera destiné aux élèves des niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> avec, là aussi, des zones dédiées. Il en sera de même pour la récréation de l'après-midi. Le service vie scolaire veillera à ce que les élèves restent dans leur zone.

**Les inclusions des élèves ULIS sont suspendues pour la semaine de la rentrée (02/11 au 06/11/2020).**

### ➔ Le port du masque

Pour les collégiens, le port du masque est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement (récréation incluse) même lorsqu'une distanciation d'un mètre est respectée.

Pour les personnels, il est obligatoire même quand la distanciation d'au moins un mètre est garantie.

**Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.**

Les familles devront prévoir de fournir **deux masques par jour et deux sacs en plastiques pour les transporter (1 par ½ journée)**. Il est utile de prévoir deux sacs plastiques pour les stocker ou les jeter. (1 pour le sale et 1 pour le propre) L'élève arrive avec un masque qu'il changera au moment de la demi-pension (*protocole de restauration mis en place reste le même*). Il mettra le masque usagé dans un sac s'il est lavable ou à la poubelle s'il est jetable.

Avant de quitter sa place au restaurant scolaire, il mettra un nouveau masque jusqu'à de la fin de sa journée et se passera les mains au gel hydroalcoolique aux bornes prévues à cet effet à la sortie de self.

## **La distanciation physique**

Dans les écoles élémentaires les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

## **La désinfection des locaux et matériels**

- L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est désormais interdits.
- Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux, chaises) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).
- Les tables du réfectoire seront nettoyées et désinfectées par zone après chaque passage d'élève.
- Les salles de classe seront aérées par les professeurs au moins toutes les deux heures.
- La désinfection des bureaux et des claviers seront assurés par les personnels eux-même à chaque changement.

## **La restauration scolaire**

Au moment du repas, un appel par classe sera effectué. Les élèves devront se ranger dans la file d'attente en respectant le marquage de distanciation au sol. Ils s'installeront dans le restaurant scolaire pour déjeuner dans la zone indiquée par les AED. (cf. : *protocole de restauration*)

A l'entrée du restaurant scolaire, il sera demandé aux élèves de se laver les mains. Les élèves doivent porter leur masque jusqu'à leur installation à table.

Au moment de quitter la table, les élèves devront remettre leur masque pour déposer leur plateau. A la sortie du restaurant scolaire, du gel hydro alcoolique est mis à leur disposition pour le lavage des mains.

L'usage du micro-onde est proscrit.

*Remarque* : Si l'organisation de la demi-pension implique une trop grande multiplication des retards en classe, un changement d'emploi du temps pourra être envisagé. Dans un premier temps, les enseignants seront tolérants au regard de la situation exceptionnelle. Le passage au self pourra être revu afin d'optimiser les services.

## **La pratique sportive**

Le port du masque est obligatoire pour les élèves et les enseignants sur tous les déplacements et dans les vestiaires. Néanmoins, le pratiquant peut enlever le masque seulement si la distanciation physique peut être respectée à l'extérieur. Il n'est pas possible d'utiliser les douches.

Le port du masque est conditionné à la pratique du sport et au lieu de pratique, c'est pourquoi le port du masque peut être maintenu.

Toutefois, les activités de l'association sportive et de l'option football sont suspendues sur toute la semaine de la rentrée (du 02/11 au 06/11/20) le temps d'avoir des consignes complémentaires.

Les dispositions particulières liées à enseignement de l'EPS seront communiquées aux élèves par les professeurs.

## **Le Centre de Documentation et d'Information**

Le CDI sera accessible sur certains créneaux en groupe classe en dehors des récréations où les élèves ne pourront pas s'y rendre.

Sur place, la consultation des ouvrages sera possible : l'élève devra utiliser le gel hydro-alcoolique à disposition avant et après la consultation.

Le prêt d'ouvrages sera aussi possible. Au retour des livres ou autre support, ces derniers seront placés dans un bac au moins 48h avant d'être remis à disposition des élèves.

Note : Tous les ateliers, club, options seront suspendus la semaine de la rentrée du 02/11 au 06/11/2020 afin d'attendre les consignes supplémentaires.

L'équipe de direction du collège Robert Schuman

**Important** : Certaines dispositions contenues dans ce protocole pourront être modifiées et adaptées en fonction de l'évolution de la situation

(Maj 02/11/2020)